

Guide pratique des prix européens de la production biologique 2022

1. Mon projet est-il un bon candidat pour les prix européens de la production biologique?

1.1. Dans quel but l'UE organise-t-elle ce concours?

Les institutions, organes et parties prenantes de l'UE qui organisent ce concours recherchent des projets d'excellence innovants, durables et pouvant être reproduits, qui mettent en évidence de nouvelles approches contribuant à la croissance du secteur biologique, conformément au plan d'action de l'UE pour le développement de la production biologique. Le concours comprend 7 thèmes et 8 prix.

1.2. Quels sont les 7 catégories de prix et les 8 prix?

Les 7 catégories de prix et les 8 prix pour 2022 sont:

- Catégorie 1: meilleur agriculteur biologique et meilleure agricultrice biologique
- Catégorie 2: meilleure région biologique
- Catégorie 3: meilleure ville biologique
- Catégorie 4: meilleur «*biodistrict*» biologique
- Catégorie 5: meilleure PME biologique
- Catégorie 6: meilleur(e) détaillant(e) de produits alimentaires biologiques
- Catégorie 7: meilleur restaurant biologique

1.3. Quelle est la valeur ajoutée de ces prix?

Les prix visent à faire connaître divers projets de la chaîne alimentaire biologique et à leur donner de la visibilité, en les récompensant pour leur excellence.

1.4. Puis-je soumettre un projet en cours d'élaboration?

Non. Le jury évaluera les candidatures sur la base des résultats obtenus.

1.5. Mon projet est-il suffisamment mature pour être présenté?

Le jury évaluera les candidatures sur la base des résultats déjà obtenus.

Il ne pourra pas récompenser vos idées innovantes si vous n'êtes pas en mesure de prouver que ces idées fonctionnent.

2. Comment dois-je présenter mon projet?

2.1. Comment ça se passe, en quelques mots?

Vous devez remplir l'acte de candidature en ligne dans le délai indiqué ci-dessous. La participation au concours est gratuite.

2.2. Où dois-je soumettre ma candidature?

Le point de départ pour soumettre sa candidature à l'un des prix est le site web suivant:

https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/organic-farming/organic-action-plan/eu-organic-awards_en

Vous y trouverez un lien vers les formulaires de candidature en ligne pour chacun des prix. Seuls les formulaires de candidature complets (dont toutes les sections sont remplies) soumis via la plateforme en ligne seront pris en compte.

2.3. Quelle est la date limite de dépôt des candidatures?

Le 8 juin 2022 (à 23:59:59, CEST - Central European Summer Time)

2.4. Quel est le calendrier prévu pour la procédure de sélection?

Ouverture de la période de candidature: 25 mars 2022

Date limite de dépôt des candidatures: 8 juin 2022 (à 23:59:59, CEST - Central European Summer Time)

Choix des lauréats: septembre 2022

Cérémonie de remise de prix: 23 septembre 2022

2.5. Qui doit soumettre la candidature?

La candidature doit être soumise par le promoteur du projet (= organisation/personne établie dans l'UE qui est/était responsable de la mise en œuvre du projet dans l'UE). Les critères d'admissibilité pour chaque prix sont expliqués en détail dans une section spécifique du site web.

2.6. Dans quelle langue puis-je soumettre la candidature?

Le formulaire est disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. Votre candidature peut être rédigée dans n'importe laquelle de ces langues. Toutefois, nous vous encourageons à soumettre le formulaire de candidature en anglais, afin de faciliter l'évaluation des candidatures. Veuillez noter que, si une(e) candidat(e) ne fournit pas de traduction vers l'anglais d'une candidature soumise dans une autre langue, le jury évaluera la candidature à partir d'une simple traduction automatique.

2.7. Puis-je également envoyer l'acte de candidature par courrier électronique?

Non. Veuillez vous référer à la question «Où dois-je soumettre ma candidature?».

2.8. Dois-je soumettre ma candidature en une seule étape?

Non. Vous pouvez préparer un projet de candidature et le sauvegarder dans un premier temps, puis le finaliser et l'envoyer plus tard. La candidature est finalisée une fois que vous cliquez sur «Soumettre».

2.9. Quelles sont les informations demandées concernant l'«impact du projet»?

Vous devez fournir une description des activités et des résultats pouvant être attribués au projet que vous avez soumis. Nous vous suggérons de rédiger cette section en pensant à tous les effets positifs qui ne seraient pas advenus si le projet n'avait pas été mis en œuvre.

2.10. Quelles exigences techniques les images doivent-elles respecter?

Vous êtes invité(e) à soumettre des images haute résolution. Celles-ci seront utilisées sur différents canaux de communication, par exemple dans des documents imprimés, en ligne ou pour une exposition, pendant et après le concours lui-même. Idéalement, les images devraient avoir une résolution minimale de 300 dpi, et les documents ne devraient pas dépasser 10 Mo.

2.11. Que se passera-t-il une fois que j'aurai soumis ma candidature?

Une fois que le jury se sera réuni et aura effectué la sélection, nous contacterons tous les finalistes et lauréats. Si vous n'êtes pas contacté(e) d'ici le début du mois de septembre 2022, c'est que votre projet n'a pas été retenu.

2.12. Qui puis-je contacter si j'ai des questions?

Pour toute question sur la procédure de candidature, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante:

- 1^{re} catégorie (meilleur agriculteur biologique et meilleure agricultrice biologique): EUorganicawards@organicseurope.bio ; EUorganicawards@copa-cogeca.eu
- 2^e catégorie (meilleure région biologique), 3^e catégorie (meilleure ville biologique) et 4^e catégorie (meilleur «*bio-district*» biologique): EUorganicawards@cor.europa.eu
- 5^e catégorie (meilleure PME biologique), 6^e catégorie (meilleur(e) détaillant(e) de produits alimentaires biologiques) et 7^e catégorie (meilleur restaurant biologique): EUorganicawardsEESC@eesc.europa.eu

3. Comment mon projet sera-t-il évalué, et que se passera-t-il après?

3.1. Comment se déroule le processus d'évaluation du jury?

Les candidatures seront examinées par un jury au regard des critères d'admissibilité et de sélection. Seules les candidatures satisfaisant à la première phase d'évaluation (admissibilité) seront admises à la deuxième phase (présélection des finalistes/sélection des lauréats par le jury).

3.2. Qui siège dans le jury?

Le jury est composé de 7 membres désignés respectivement par le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, le Comité économique et social européen, le Comité des régions, IFOAM Organics Europe et COPA-COGECA. Les membres du jury forment des équipes, en fonction de leur expertise dans les différentes catégories de prix, mais choisissent ensemble les finalistes et les lauréats.

3.3. Que se passe-t-il si mon projet remporte un prix?

Tous les lauréats seront contactés au début du mois de septembre 2022. Dans la mesure du possible, compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, la Commission européenne invitera les lauréats à une cérémonie de remise des prix à Bruxelles, le 23 septembre 2022, à l'occasion de la Journée européenne du bio. Les frais de participation à cet événement seront pris en charge par la Commission. Aucune récompense financière n'est prévue. Des entretiens vidéo seront organisés autour de l'événement. Les lauréats auront l'occasion de présenter leur projet lors d'une rencontre avec la presse. Les documents présentés dans le cadre de la candidature, les entretiens vidéo et tout matériel de communication produit en rapport avec l'événement peuvent être utilisés par la Commission à des fins de communication.

3.4. Comment mes données à caractère personnel sont-elles protégées?

Vos données à caractère personnel sont traitées conformément aux informations correspondantes publiées sur les sites web de la Commission et de ses partenaires consacrés au concours.